



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE- ANGLIERS



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

De la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de Laverlochère-Angliers, le 9 juillet 2018, à 19 h 30 situé au 11-A Principale Sud à Laverlochère.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Autoriser une marge de recul latérale du côté est de l'abri attendant à la remise entre 0,96m et 0,97m.

Identification du site concerné :

Lot 3 335 282, plus précisément le 2 rue St-Joseph, à Laverlochère-Angliers, secteur Laverlochère.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Laverlochère-Angliers ce onzième jour de juin deux mille dix-huit.

Maïguez Rivest

Secrétaire-trésorière